

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

Version oct 2022

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE D'ENVOI OU DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS Envoi du formulaire à l'adresse spécifique reservation@cscdavin.fr ou dépôt au secrétariat du CSC		DATE LIMITE ANNULATION par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.fr
Vacances de Toussaint	Du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022	9 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 26 septembre 2022 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 27 septembre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 14 octobre 2022 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 3 octobre 2022 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 4 octobre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 4 octobre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Noël <i>et</i> Mercredis du 1er semestre 2023	Du Lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 Du mercredi 4 janvier 2023 au mercredi 5 juillet 2023	6 Jours Vac et 23 merc	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 28 novembre 2022 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 29 novembre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 9 décembre 2022 à 11h30 pour les vacances et Avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 5 décembre 2022 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 6 décembre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 6 décembre 2022 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de d'Hiver	Du lundi 13 février 2023 au vendredi 24 février 2023	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 16 janvier 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 17 janvier 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 3 février 2023 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 23 janvier 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 24 janvier 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 24 janvier 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Printemps	Du mardi 17 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 20 mars 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 21 mars 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 7 avril 2023 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 27 mars 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 28 mars 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 28 mars 2023 - 8h30 - Inscriptions au secrétariat du CSC uniquement	
Vacances d'été 2023	Du Lundi 10 juillet 2023 au vendredi 25 août 2023	33 Jours	Attention - Consulter au préalable dès début avril sur notre site Internet , les modalités d'inscription spécifiques pour la période d'été		Annulation <u>2 semaines fermes avant</u> le premier jour de la période fréquentée. Pour l'ALSH de juillet : Date limite le vendredi 23 juin 2023 Pour l'ALSH d'août : Date limite le jeudi 13 juillet 2023
			<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 24 avril 2023 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 25 avril 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation et paiement lors d'un Rendez-vous fixé entre le 9 et 25 mai (RV Numérique)	
			<i>Pour les occasionnels et nouveaux</i>	A partir du vendredi 26 mai 2023 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 30 mai 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation et paiement lors d'un Rendez-vous fixé entre le 7 et 19 juin (RV Numérique)	
			<i>Pour les hors communes</i>	A partir du Mardi 20 juin 2023 8h30, dans la limite des places disponibles Inscription uniquement au secrétariat du CSC	

PAUSE CARTABLE Uniquement à Puyricard	Calendrier scolaire 2023/2024 non communiqué à cette date,	A la demande	<i>Pour les habitués</i>	A partir du mardi 30 mai 2023 directement auprès de la responsable de la pause cartable	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 20 juin 2023 - 8h30 uniquement au secrétariat du CSC	
Mercredis du 4ème trimestre 2023	Du mercredi 6 septembre 2023 au mercredi 13 décembre 2023	13 jours	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 12 juin 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 13 juin 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 19 juin 2023 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 20 juin 2023 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 20 juin 2023- 8h30 - Inscriptions au secrétariat du CSC uniquement	

Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels	HABITUÉS + de 5 jours de présence depuis juillet N-1
	OCCASIONNELS - de 5 jours de présence depuis juillet N-1

Afin de vous éviter de nombreux déplacements, les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, peuvent s'effectuer comme suit :

- ⇒ **Retour des fiches d'inscriptions** - Par mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.fr », aux dates ci-dessus détaillées. Uniquement pour les adhérents à jour de leur dossier administratif.
- ⇒ **Règlement** - En le déposant directement au secrétariat ,aux dates ci-dessus détaillées
- ⇒ **Règlement** Le règlement pourra se faire par courrier (*chèques*) ou directement au secrétariat (*chèque, espèces, chèque vacances.*) **dès réception d'un mail** de confirmation du CSC Davin vous précisant les disponibilités et la somme à payer.

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.